

# La fin du contrat d'insertion

**Une aide à l'emploi est désormais supprimée, faute de demandes :** le contrat d'insertion. les budgets iront au soutien aux métiers en pénurie.

## ● Martial DUMONT

**H**ier, le gouvernement wallon a pris plusieurs décisions importantes.

Parmi elles, la suppression du contrat d'insertion.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, il s'agit d'une aide à l'emploi « impulsion – insertion » qui se concrétisait par une aide financière forfaitaire, sous forme d'activation d'allocation de travail, accordée à tout demandeur d'emploi de moins de 25 ans inoccupé depuis au moins 18 mois et qui est engagé sous contrat de travail pour une durée d'au moins 12 mois par un employeur.

Le problème, explique le ministre de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet, c'est que cette aide ne mar-

che pas du tout.

« L'estimation prévue par le gouvernement précédent pour le contrat d'insertion était de 9881 contrats d'insertion par an. En date du 26 novembre 2018, 102 contrats avaient été conclus, ce qui représente à peine 1 % de l'objectif. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, cette mesure ne rencontre pas son objectif, c'est pourquoi je propose de l'abroger et de réorienter les moyens budgétaires restants vers les mesures prises pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre. »

Du côté du Forem, on constate effectivement que cette mesure ne fonctionne absolument pas.

« Dans ce créneau, il y a quatre types d'aide », explique le porte-parole du Forem, Thierry Ney. « Parmi elle, impulsion-insertion est celle qui n'a pas marché. Sur base de ses éléments le gouvernement a donc décidé de la supprimer même si ce n'est pas à nous à décider à quoi les

**Sur les quatre mesures d'aide à l'emploi « impulsion », trois fonctionnent bien.**

*budgets qui y étaient consacrés doivent être réalloués. »*

## Trois autres mesures qui fonctionnent

Curieusement, seule cette mesure ne fonctionne pas. Sans doute, parce qu'il s'agit d'une aide plus complexe et un peu courte financièrement.

Les 3 autres, elles semblent rencontrer un beau succès auprès des employeurs.

« **Impulsion 12 mois et plus** » (moins de 25 ans plus de 12 mois d'inactivité, et une prime de 500 euros dégressive pour une durée de deux déduite du salaire net par le patron), concernent 23 373 travailleurs.

« **Impulsion moins de 25 ans** », qui concerne les jeunes sans emploi depuis 6 mois a aussi rencontré un beau succès en remettant au boulot 16 453 personnes pour un an.

Enfin, le « **55 plus** » qui permet aux patrons d'obtenir des réductions de cotisation progressives pour les travailleurs âgés ne décollent pas trop non (1648). Mais le gouvernement a pour l'heure décidé de maintenir la mesure. ■

## Des millions pour le RAVeL

Le gouvernement wallon a également approuvé l'octroi d'une enveloppe de 7234032 € pour la concrétisation de nouveaux projets en matière de mobilité douce au sein de

79 communes wallonnes (75 % de subsides avec plafond à 100 000 €).

Deux types de projets d'aménagement communaux ont été retenus : l'aménagement d'un ou plusieurs nouveaux accès au RAVeL et/ou la création de nouvelles liaisons entre les zones d'habitations et les pôles

d'activités économiques.

De 2016 à 2019, 32 millions € auront été consacrés à la réalisation de 300 km de chaînons supplémentaires et à l'amélioration de la qualité du RAVeL.

Pour le ministre de la Mobilité, Carlo Di Antonio, « l'objectif est

*de rendre ce réseau accessible à tous, tout en portant une attention particulière à son usage utilitaire. Cela se traduit notamment par la réalisation de chaînons donnant accès à des zonings, des centres sportifs, des gares et d'autres lieux de vie concentrant potentiellement de nombreux cyclistes ».*

**VITE DIT**

**Protons** Le gouvernement wallon a annoncé la signature de la convention relative au partenariat d'innovation technologique (PIT) "Protherwal", projet à la base du financement du futur centre de protonthérapie wallon qui sera basé à Lodelinsart (Charleroi), sur le site du nouvel hôpital Marie Curie. Ce projet rassemble quatre universités (ULB, ULiège, UMons et UNamur) et deux entreprises (IBA et la SCRL ProtonW. be, créée au mois de

novembre dernier). Il bénéficiera d'un budget régional de 45,93 millions.

**Win-Win** La Wallonie a sélectionné douze projets pour un budget global de 10,3 millions d'euros, dans le cadre de son appel à projets Win Wal 2018 (Win-Win Wallonia partnership programme). Parmi ces projets figurent, entre autres, Aeroperf (effet de la microstructure des particules sur les performances d'une poudre pour inhalation), Autorrevi (autorééducation en

réalité Virtuelle combinée des troubles moteurs et cognitifs secondaires à un accident vasculaire cérébral), Hypocheck (développement d'un test de détection rapide de l'hypoglycémie A et de son métabolite toxique), Luminet (lampadaires intelligents pour la localisation, le suivi et la classification d'usagers de la route) ou encore Thydia (production d'un nouveau type de vaccin, un self-vaccin négatif/toléro-gène contre le diabète de type 1).

**AÎNÉS****La réforme du secteur avance**

Le gouvernement wallon a adopté en première lecture le projet d'arrêté modifiant diverses dispositions relatives à l'accueil des aînés et donné son feu vert, en troisième lecture, à l'avant-projet de décret relatif à la réforme du secteur. La réforme vise à apporter plus de souplesse dans la gestion des établissements tout en renforçant l'accessibilité et en augmentant la

qualité de vie des résidents. Chaque établissement devra s'engager dans une démarche d'amélioration continue de la qualité par l'intermédiaire d'un « projet de vie ». « *Il faut veiller à ce que les années de vie gagnées se traduisent par un allongement de la qualité de vie des aînés* », alors qu'en 2060, la société comptera trois fois plus de personnes de plus de 85 ans, a expliqué la ministre Alda Greoli. ■